

Communiqué de presse – 20 avril 2026

Forêt et grande faune : le CNPF et la FNC s'engagent dans une expérimentation commune de constats partagés de terrain.

Le Centre national de la propriété forestière (CNPF) et la Fédération nationale des chasseurs (FNC) ont signé, le 16 avril 2026, une lettre d'engagement pour travailler ensemble à une meilleure gestion de l'équilibre entre la forêt et la grande faune.

Face à des enjeux croissants liés à la dynamique de population du grand gibier et à la nécessité de réussir le renouvellement forestier dans un contexte de changement climatique, les deux organisations ont souhaité renforcer leur coopération. Cette initiative repose sur une conviction commune : seule une approche concertée, partagée, entre forestiers et chasseurs permettra d'apporter des solutions locales durables et adaptées aux réalités de terrain.

À RETENIR

| Coopération inédite :
CNPF et FNC unissent leurs forces pour gérer forêt et grande faune.

| Méthode terrain :
Expérimentation de diagnostics partagés pour des solutions locales et concrètes.

| Déploiement progressif : 10 sites pilotes dès 2026, bilan prévu au printemps 2027.

Une démarche opérationnelle fondée sur le terrain

L'engagement de ce jour pose les bases d'une méthode de constats partagés, visant à établir des diagnostics communs entre acteurs locaux dans un objectif d'action concrète et immédiate.

Un déploiement progressif dès 2026

Pour concrétiser cette démarche, un réseau d'une dizaine de sites pilotes sera déployé sur l'ensemble du territoire à partir d'avril 2026.

Ces expérimentations permettront :

- de tester et d'affiner les méthodes,
- de produire des guides techniques à destination des acteurs de terrain,
- et de structurer une dynamique de coopération durable.

Des points d'étape seront organisés avec un bilan prévu au printemps 2027, afin d'évaluer les résultats.

Une volonté partagée de dialogue et d'efficacité

Par cette signature, le CNPF et la FNC réaffirment leur volonté de dépasser les approches sectorielles et de construire une gestion partagée des écosystèmes forestiers.

Cette initiative illustre la volonté des deux organisations de passer d'une logique de constat parfois conflictuel à une logique de co-construction de solutions, au service des territoires.

Pour Anne-Marie BAREAU, Présidente du CNPF : « Le CNPF s'est investi depuis plus de 15 ans sur l'équilibre forêt-gibier avec des acteurs cynégétiques innovants. Je salue l'engagement de la FNC, cheffe de file et actrice majeure du monde cynégétique. Avec cette coopération renforcée nous allons pouvoir agir pour proposer sur la base de constats de terrain partagés des solutions concrètes et sans tarder aux forestiers et chasseurs de terrain. La réussite de l'équilibre forêt-gibier se fera ensemble. ».

Pour Pascal Sécula, Président délégué, Trésorier de la FNC, chargé du dossier Forêt : « Cette signature traduit avant tout la convergence de deux grandes organisations autour d'une conviction forte : seules des approches concertées et partagées sur le terrain entre forestiers et chasseurs permettront d'apporter des réponses durables, adaptées aux réalités locales. Par cette lettre d'engagement, et je m'en félicite, nous affirmons une volonté claire de renforcer notre coopération. ».

Contacts médias

CNPF

Coraline CHERVIER
Responsable communication
coraline.chervier@cnpf.fr
06 64 68 60 27

FNC

Sophie BAUDIN
Responsable presse
sbaudin@chasseurdefrance.com
0648907283

Le Centre National de la propriété forestière (CNPF) - <https://www.cnpf.fr/>

Le CNPF est l'établissement public en charge du développement de la gestion durable des forêts privées : quelques 3,5 millions de propriétaires forestiers pour 12,6 millions d'hectares soit environ 23% du territoire. Placé sous la tutelle des ministères chargés de l'Environnement et de l'Agriculture, ses missions sont :

- orienter la gestion des forêts privées : il agréé les documents de gestion durable, qui prévoient la gestion d'une propriété sur 10 à 20 ans ;
- conseiller et former : il réalise des études et des expérimentations sur la forêt, puis vulgarise les méthodes de sylviculture auprès des propriétaires en les formant et les informant ;
- regrouper la propriété privée : la forêt privée étant très morcelée, le CNPF regroupe les propriétaires pour réaliser des projets de desserte, mobiliser les bois, regrouper les chantiers d'exploitation, mutualiser les coûts de travaux forestier...
- accompagner les propriétaires forestiers privés pour maintenir ou restaurer l'équilibre forêt-gibier permettant un renouvellement des forêts sans protections artificielles et avec une faune sauvage en bonne santé car adaptée à son milieu.

La Fédération nationale des chasseurs (FNC)

La Fédération Nationale des Chasseurs, association agréée au titre de la protection de l'environnement, est chargée d'assurer la promotion et la défense de la chasse, ainsi que la représentation des intérêts cynégétiques auprès des instances nationales et européennes. Elle assure la représentation des fédérations départementales et régionales des chasseurs au niveau national, et la coordination de leurs actions (en faveur de la biodiversité, gestion des dégâts de grand gibier aux cultures, sécurité, éducation à la nature ...). La chasse rassemble en France plus de 5 millions de personnes dont près de 945 000 pratiquants annuels. Avec près de 70 000 associations de chasse, 94 fédérations départementales et 13 fédérations régionales, la chasse constitue l'un des réseaux ruraux les plus organisés de France.

En savoir plus : <http://chasseurdefrance.com/> @ChasseursFrance